



CONSEIL COMMUNAL  
GLAND

## Procès-verbal de la séance du Conseil communal du jeudi 16 décembre 2010

Le président, M. Patrick Vallat, ouvre la séance à 19h00, à la Salle communale. Il salue Mmes et MM. les Conseillers et Mme et MM. les Municipaux, ainsi que la presse et le public. Il remercie l'huissier pour sa présence, sa fidélité et son active collaboration à la réussite logistique de cette séance ainsi que le personnel communal pour la mise en place de la salle.

### 1. Appel et ordre du jour

L'appel fait constater la présence de 64 Conseillers et Conseillères.

Il y a 6 excusés (MM. Marco Fulvio Amado Ribeiro, Michael Golay, Philippe Haussauer, Gérard Huguet, Jean-Marc Jaquier et Arthur Lieber). Deux absents (Mme Marie-José Bratcov et M. Franck Martinet).

Le président s'assure que chaque Conseiller-ère a été régulièrement convoqué-e et a reçu les documents relatifs à l'ordre du jour. Ayant constaté que c'était le cas et que le quorum est atteint, il déclare que le Conseil peut valablement délibérer. Il rappelle que chaque intervenant à qui il accorde la parole doit s'adresser debout à l'Assemblée et parler avec le micro, sans cela, il l'interrompra.

Le bureau du Conseil a reçu une motion, un postulat et une interpellation.

Motion de Mme Catherine Labouchère «Pour l'instauration d'un numéro téléphonique ''Allô seniors''».

Postulat de M. Lino Finini demandant à la Municipalité «D'étudier la mise en place d'un éclairage pour la piste finlandaise sise au Centre sportif En Bord».

Le président demande à la motionnaire et au postulant s'ils désirent développer leur motion et postulat séance tenante. Les intervenants répondent par l'affirmative.

Interpellation de Mme Christine Girod & Consorts «Nouvelle loi sur la police: quelle est la position de La Municipalité?».

Le président s'assure que cette interpellation est soutenue par cinq membres. Etant le cas, il demande à Mme Girod si elle désire développer son interpellation séance tenante. Mme Girod répond par l'affirmative.

La motion, le postulat et l'interpellation seront ajoutés à l'ordre du jour et joints au procès-verbal.

L'ordre du jour modifié est le suivant:

1. Appel et ordre du jour.
2. Approbation du procès-verbal de la séance du Conseil communal du 11 novembre 2010.
3. Assermentation d'un Conseiller.
4. Communications du bureau.
5. Communications de la Municipalité.

### Préavis avec décision

6. **Préavis municipal N° 94** relatif à l'octroi d'un crédit d'investissement pour soutenir la mise en place du programme de réorganisation et de financement des transports publics régionaux 2011-2015.

7. **Préavis municipal N° 95** relatif au budget de l'exercice 2011.

**Première lecture**

8. **Préavis municipal N° 97** relatif au remplacement de la conduite d'eau potable reliant la source du Montant au réservoir de Château Grillet, sous la RC 29d reliant Coinsins à Genolier.
9. **Préavis municipal N° 98** relatif au postulat de Monsieur Michael Rohrer demandant d'étudier «L'opportunité de mettre en place un réseau de vélos en libre-service sur la commune».
10. **Préavis municipal N° 88** relatif à l'octroi d'un crédit de construction pour le réaménagement de la place de la Gare.

**Autres objets**

11. Rapport de la Commission chargée d'étudier la réponse municipale au postulat de Monsieur Rasul Mawjee « Transports publics à Gland ».
12. Rapport de la Commission chargée d'étudier la réponse municipale au postulat de Madame Sara Petraglio « Demandant la mise en service de la communauté tarifaire Mobilis pour les habitant-e-s de la commune soit assortie de mesures accompagnatrices, notamment pour les écoliers et personnes âgées ».
13. Réponse de la Municipalité au postulat de Monsieur Jean-Michel Favez «Réseau d'accueil des Toblerones: pour que des familles glandoises ne soient pas chocolat, dressons un état des lieux et revoyons les tarifs» et nomination d'une Commission.
14. Réponse de la Municipalité à l'interpellation de Monsieur Michel Chuffart «concernant le trafic de camions dans la zone 30 adjacente au nouvel éco-quartier ''Communet-Borgeaud''».
15. Nomination d'une Commission en prévision de l'étude sur le Plan directeur régional.
16. Nomination d'un délégué au Conseil intercommunal du Conseil régional.
17. Motion de Madame Catherine Labouchère «Pour l'instauration d'un numéro téléphonique ''Allô seniors''».
18. Postulat de Monsieur Lino Finini demandant à la Municipalité «D'étudier la mise ne place d'un éclairage pour la piste finlandaise sise au Centre sportif En Bord».
19. Interpellation de Mme Christine Girod & Consorts «Nouvelle loi sur la police: quelle est la position de La Municipalité?».

**Divers**

20. Divers + Propositions individuelles.

**2. Approbation du procès-verbal de la séance du Conseil du 11 novembre 2010.**

- La discussion est ouverte.
- M. Barioni: demande, page 8, la rectification suivante: . . . l'aménagement reporte le projet de 2 à 3 ans, et non de 20 à 30 ans, . . .
- M. Cretegnny: précise, page 4, SPOP: *il a été décidé d'acheter un nouveau véhicule* et non il est prévu l'achat d'un nouveau véhicule.
- Les corrections sont portées au procès-verbal de ce soir.
- La parole n'est plus demandée. La discussion est close.

**Décision**

*Le Conseil communal à l'unanimité accepte le procès-verbal de la séance du Conseil communal du 11 novembre 2010.*

### 3. Nomination d'un Conseiller

- M. Tacheron au nom du Parti libéral présente M. Marek Swierkosz remplaçant M. Hubert Turrettini, démissionnaire. M. Swierkosz est né en 1964, il est marié et a un enfant de 8 ans. Polonais d'origine, il est arrivé en Suisse en 1991 et habite Gland depuis 1997. Il a obtenu, ainsi que sa famille, la bourgeoisie de notre ville en 2006. Docteur en mathématiques, il est détenteur d'un MBA à la HEC de l'UNIL. Polyglotte avéré (5 ou 6 langues), il est actuellement Responsable Marketing à la Vaudoise Assurances.
  - Le président invite M. Swierkosz à venir devant le bureau afin de prêter serment et demande au Conseil, à la presse et au public de se lever pour l'assermentation.
- Le nouveau Conseiller, après lecture du serment, promet de le respecter.  
Le président le félicite et l'invite à rejoindre les rangs du Conseil.

*Compte tenu de cette assermentation, le nombre de Conseillers présents passe à 65.*

### 4. Communications du bureau

- Le dicton du jour: «Savoir écouter, c'est posséder, outre le sien, le cerveau des autres», d'après Léonard de Vinci (1452 – 1519).
- Le 29 novembre a eu lieu l'inauguration de la patinoire de Gland sur invitation de la Municipalité. Il suffit de voir le nombre de jeunes et moins jeunes qui la fréquentent régulièrement pour dire que c'est déjà un succès.
- Le 6 décembre, les membres du bureau ont participé à la séance entre les Présidents de groupe et la Municipalité. Il en est ressorti les éléments suivants:
  - «Concernant le dépôt des listes électorales et sauf avis contraire du Canton, chaque liste électorale doit être déposée d'ici le 24 janvier 2011 à 12h00, munie des signatures d'au moins 5 parrains qui soient des personnes qui ne figurent pas sur ladite liste électorale.
  - Concernant l'allongement parfois jusqu'à minuit des séances du Conseil communal, le bureau estime qu'il appartient à chacun d'entre nous, y compris les membres de la Municipalité, de faire preuve de discipline dans la longueur de nos interventions. Personnellement, je ferai en sorte d'éviter les débats ping-pong entre deux Conseillers ou entre un Conseiller et un membre de la Municipalité, ceci, et j'insiste, sans nuire au débat qui fait la force et la richesse de notre démocratie directe.
  - Concernant la projection des motions, postulats et autres interpellations, je persisterai à les projeter, comme par ailleurs tout document explicatif d'un préavis. Par contre, le bureau va faire un essai de réaménagement de la salle afin que chacun puisse visualiser les projections sans devoir se déplacer.
  - Concernant les prises de parole, je rappelle que je peux donner la parole à un Municipal si celui-ci est interpellé directement par un Conseiller ou une Conseillère.
  - Concernant les indemnités et vacations des Conseillers communaux, le bureau va étudier la situation d'autres communes de même importance afin de présenter une proposition qui serait valable dès le début de la prochaine législature si elle est acceptée.
  - Enfin, concernant le montant de votre jeton de présence pour la séance de ce soir, le bureau associé aux représentants des partis politiques vous recommande cette année de l'attribuer aux Cartons du Cœur de Gland. Bien entendu, chacun et chacune est libre de le faire. Le cas échéant, merci de l'indiquer lorsque vous recevrez votre enveloppe».
- Le 11 décembre, M. Moritz de Hadeln, 2<sup>ème</sup> vice-président, a honorablement remplacé le président à l'invitation de la Société de développement à l'occasion du repas des Aînés de Gland. Merci à lui.
- Le 5 février 2011, la nouvelle société de Jeunesse organise un souper de soutien auquel chacun d'entre nous peut participer.

## 5. Communications de la Municipalité

**M. Gérald Cretegnny**, syndic (administration générale, ressources humaines, sécurité publique, accueil petite enfance)

La traditionnelle course de fin de législature rassemblant membres du Conseil communal et de la Municipalité est agendée au 14 mai 2011. Les détails de l'organisation seront communiqués ultérieurement.

- **Personnel communal:** lors de la fête de fin d'année, rappel des jubilaires 2010:

Janvier	35 ans de Mme De Luna préposée au Contrôle des habitants, aujourd'hui retraitée. 10 ans de Mme Nicole Duvoisin, patrouilleuse scolaire. 10 ans de Mme Giuseppina Iamarthino, patrouilleuse remplaçante. 10 ans de Mme Denise Golay, patrouilleuse.
Juin	30 ans de M. Dominique Gaiani, secrétaire municipal.
Juillet	25 ans de M. Jean-Pierre Parmelin, concierge, aujourd'hui retraité.
Octobre	15 ans de M. Laurent Sumi, chef du SPOP.

La Municipalité félicite ces collaborateurs pour leur fidélité.

M. Nicolas Dionne, chef du SBU (Service Bâtiments et Urbanisme) a donné son congé pour le 30 avril 2011. M. Dominique Gaiani est désigné chef de service par intérim jusqu'à ce que le poste soit repourvu.

- **Naturalisation:** naturalisation accordée aux personnes suivantes:

Rocha	Cláudia Daniela	Portugal
Mustafa	Gafurr	Kosovo
Mustafa	Erza	Kosovo
Baliu	Faik	Kosovo
Baliu	Shpresa	Kosovo
Baliu	Leunora	Kosovo
Baliu	Arta	Kosovo
Baliu	Arian	Kosovo

- **Conseil régional:** lors de sa séance du 15 décembre, le Conseil intercommunal du Conseil régional a accepté à une très large majorité, le préavis pour le financement des transports publics. Il a approuvé le budget pour l'année 2011.

- **Réseau d'accueil des Toblerones:** le 24 novembre, le Conseil intercommunal du RAT a accepté le budget 2011. La nouvelle politique tarifaire sera proposée, pour validation, lors de la séance du 27 janvier 2011. Tous les réseaux d'accueil de la Côte, sauf celui d'Asse & Boiron, ont signé, le 25 novembre, des conventions inter-réseau pour le traitement administratif des placements à l'extérieur du réseau.

- **Image de Gland:** la Municipalité a reçu le rapport final de l'étude sur l'image de Gland. Ce rapport est convergent avec les résultats de celui du diagnostic communautaire établi par Pro Senectute. La Municipalité traitera les deux rapports en parallèle et une première séance de discussion est agendée au 20 décembre.

**Mme Florence Golaz, municipale** (instruction publique, affaires culturelles, jeunesse et transports)

- **Instruction publique:** le directeur de l'Etablissement primaire de Gland, M. Guy Ferro, a fait valoir son droit à la retraite pour la fin de l'année. La Municipalité remercie M. Ferro pour l'excellente collaboration durant ces huit dernières années. Pour le remplacer, le Conseil d'Etat a nommé, dès le 1<sup>er</sup> janvier 2011, Mme Valérie Mérino de Tiedra, actuellement doyenne à l'Etablissement de Lausanne Entre-Bois.

Le Conseil de direction de l'Etablissement secondaire a procédé à quelques améliorations d'horaire pour l'année 2011-2012. Les cours facultatifs ainsi que les cours supplémentaires de

grec et d'italien seront déplacés hors de la grille horaire, ce qui permettra d'utiliser moins souvent la dernière période jusqu'à 16h50. Les élèves de VSO devront choisir une langue, ce qui devrait alléger les contraintes sur les horaires et avoir beaucoup moins d'élèves libérés en milieu de matinée.

- **Transports scolaires:** la Municipalité a reçu une pétition munie de 296 signatures demandant le maintien du prix de l'abonnement à Fr. 185.-- pour tous les enfants du secondaire habitant sous gare dans un rayon de plus de 5 minutes de la gare. La Municipalité maintient sa position, en accordant la subvention de Fr. 125.-- par élève, ce qui porte le prix de l'abonnement à Fr. 280.--. La Municipalité estime, en effet, que ce prix reste acceptable en regard des prix pratiqués dans les autres villes (Morges et Nyon) ne subventionnant pas l'abonnement Mobilis pour les jeunes.
- **Jeunesse:** la Jeunesse de Gland a démissionné de la Fédération des Jeunesses du District de Nyon. Elle a changé ses statuts et se nomme dorénavant MOVEO. Il s'agit d'une association de jeunes qui vise à dynamiser la ville de Gland par diverses animations, organisations d'activités ou de manifestations destinées à tout public. Un repas de soutien aura lieu le 5 février 2011.

*Avec les arrivées de Madame Anita Waeber et de Monsieur Martial Cosandier, le nombre de Conseillers présents passe à 67.*

**M. Daniel Collaud, municipal** (finances, promotion économique, affaires sociales, sports, domaines et forêts)

- **Patinoire:** excellent succès auprès de la jeunesse, des citoyens et des écoles. Entre 650 et 850 paires de patins ont été louées, après environ 3 semaines. Félicitations aux équipes de MM. Hugo et Schupbach pour leur engagement.
- **Diagnostic communautaire, qualité de vie des aînés:** le rapport de Pro Senectute a été reçu dernièrement par la Municipalité, elle doit encore l'étudier. Vu l'important succès du Forum d'octobre et des différents groupes de travail et la nécessité d'aller de l'avant pour les prochaines étapes, la Municipalité a communiqué à Pro Senectute son accord de poursuivre l'étude jusqu'en mai 2011 et de mettre en place le prochain Forum qui devrait avoir lieu à fin février. Parallèlement, un préavis sera présenté en février par la Municipalité afin d'avoir le financement pour la totalité de l'étude mise en place.

**M. Thierry Genoud, municipal** (urbanisme et bâtiments)

M. le Municipal précise que le retrait du préavis concernant le préau du Collège des Perrerets est dû au fait que les renseignements demandés ne sont pas assez complets et qu'ils ne permettraient pas de présenter un préavis de qualité et détaillé pour cette séance.

- **Bâtiment plurigénérationnel, chemin de la Chavanne:** une réunion avec les investisseurs potentiels a eu lieu le 14 décembre. Les dossiers de candidatures sont attendus pour fin janvier 2011.
- **Géothermie profonde:** le résultat de la réflexion sismique sur le site de la faille existante de Gland est intéressant. Viendra, par la suite, la recherche de clients, futurs utilisateurs (électricité, chauffage) et le forage exploratoire.
- **Plan partiel d'affectation de Mauverney:** est en révision. Le chemin des Fleurs, la rue de Riant-Coteau, le chemin du Bochet et la rue des Alpes sont dans le secteur concerné.
- **Place de la Gare:** la zone de rencontre à 20km/h a été acceptée par le Canton.

**M. Olivier Fargeon, municipal** (équipements et espaces verts, gestion des déchets, protection civile et service du feu)

- **Routes:** M. le Municipal, suite à l'interpellation de M. Waeger relative au projet «Pont de la Promenthouse permettant une liaison piétonne Gland-Prangins évitant Pont Farbel» et des questions posées, transmet les informations suivantes:

«*En préambule, je me permets de rappeler à l'interpellant les points suivants:*

- *En décembre 1993 déjà, M. Dewarrat invitait la Municipalité à étudier le même projet de jonction piétonne entre Gland et Prangins.*
- *Fin 94, la Municipalité de Gland répond favorablement et lance les contacts avec la Municipalité de Prangins qui sera également favorable pour un tracé piéton uniquement.*
- *Courant janvier 96, la Municipalité de Prangins, suite aux diverses oppositions à leur projet, renonce au dossier.*
- *Août 2004, la Municipalité de Gland prend contact avec Prangins qui relance le dossier. Les conclusions sont identiques à celles que nous vivons actuellement, soit : Pas de clôture en forêt, donc pas d'accord avec les propriétaires.*

*Pour finir ce préambule, je rappelle qu'il existe une contrainte maintes fois répétée, ce cheminement étant entièrement sur le territoire de la commune de Prangins, nous ne pouvons nous substituer à la Municipalité pour piloter ce projet.*

Les réponses que je puis apporter à l'interpellant sont les suivantes:

- *Est-ce que des alternatives ont été étudiées? (par exemple côté Jura de la plateforme CFF).*
- *Le cheminement côté Jura poserait le même problème car les propriétaires sont les mêmes.*
- *Est-ce que les problèmes seraient les mêmes, si le sentier se trouvait entièrement sur le terrain de CFF?*
- *Oui car le problème de la clôture reste identique, c'est une demande ferme de la part des propriétaires qui ont le début et la fin du cheminement sur leur parcelle.*
- *Quelle est la position de CFF?*
- *Il n'y a pas de position officielle sur ce dossier, l'accès aux voies et aux ouvrages est interdit et ils ne peuvent en aucun cas mettre une barrière pour bloquer l'accès.*
- *Est-ce que le passage illégal de piétons par le pont du chemin de fer est connu des services compétents aux CFF?*
- *Oui, ce problème est relevé notamment par les mécaniciens des locomotives.*
- *Où en est le dossier actuellement?*
- *Le projet a reçu un préavis négatif du Service des routes, nous avons, comme mentionné lors du Conseil du 4 février, écrit au Conseiller d'Etat Mermoud pour un soutien, sa réponse transmise au Conseil le 6 mai, nous demande de prendre contact avec le SFFN (Service Forêts, Faune et Nature) pour trouver une solution!*

*Nous avons rencontré M. Neet - Chef de Service forêts, de la faune et de la nature en date du 13 octobre pour lui exposer le problème et la prise de position de ces Services. Il a entendu notre message et nous a transmis le courrier suivant:*

«*je confirme, par la présente, que notre Service ne s'oppose pas à la pose de clôtures pour résoudre le problème posé par le chemin piétonnier qui traverse la Promenthouse, mais qu'il se doit de tenir compte de la législation en vigueur et des risques de provoquer des déplacements de la grande faune en direction de l'aérodrome si le chemin est clôturé sur toute la longueur du cheminement. Notre prise de position a été transmise dans le cadre de l'examen du projet mis à l'enquête le 10 septembre 2009, en demandant le maintien d'une certaine distance entre la fin de la passerelle en direction de l'aérodrome et le début de la clôture, précisément pour respecter les dispositions légales et éviter la prise de risques au niveau de l'aérodrome. Notre détermination n'a manifestement pas conduit à une solution et le problème demeure. Je suggère donc que la recherche d'une solution soit confiée à un bureau de consultants en environnement, spécialisé dans les questions de gestion des milieux naturels, pour proposer un aménagement qui permette de poser les clôtures ou les obstacles, voire la signalisation utile, aux endroits appropriés, tout en maintenant le libre passage de la faune aux endroits où cela est nécessaire. Si cette approche passant par un mandat externe est jugée trop onéreuse, nos deux collaborateurs MM. Turin, inspecteur des forêts, et Iseli, spécialiste nature, sont à disposition pour une nouvelle séance sur place afin d'arrêter les mesures réalisables. A mon sens, une solution doit manifestement pouvoir être trouvée à ce problème purement technique et notre Service entend vous aider à la trouver».*

*Fort de ce courrier «positif» et ayant agendé une séance de travail entre les 2 Municipalités le 25 janvier 2011, le projet de cheminement sera évoqué par votre serviteur et nous attendrons avec impatience la prise de position de la commune territoriale et vous ferons part de cette dernière».*

- **Service du feu:** Le SDIS Gland Région va vivre quelques changements. Le commandant Jean-Yves Girod qui depuis plus de 9 ans dirige d'une main de maître le service du feu de la Ville de Gland et depuis cette année le SDIS Gland Région a informé officiellement la Commission du feu intercommunale de sa décision de renoncer au commandement du SDIS et ce pour la fin de l'année. Cette décision, que nous aurions aimée plus tardive, était cependant annoncée depuis plusieurs mois déjà. M. Girod restera cependant actif au sein du corps avec d'autres fonctions, les sapeurs ainsi que l'Etat-Major ayant pu le convaincre qu'il lui restait de belles années et d'excellentes compétences à offrir. M. Fargeon tient à informer le Conseil communal de la chance qu'il a eue de travailler durant ces 4 ans 1/2 avec M. Girod, un commandant performant, impliqué et très professionnel qui a su de plus, mettre en œuvre les grandes réformes nécessaires tout en gardant l'estime de tous ceux qui l'ont côtoyé. La Municipalité saura lui témoigner une reconnaissance qu'il mérite amplement. Le départ du Commandant ayant été planifié, les Municipalités de Begnins, Coinsins, Gland et Vich ont approuvé la candidature de l'officier Alexandre Molleyres, commandant remplaçant jusqu'à ce jour. Nous transmettons à M. Molleyres, avec confiance, les rênes d'un corps d'environ 80 sapeurs et lui souhaitons le même parcours que son prédécesseur.
- Après les communications du municipal, le président demande à M. Waeger s'il est satisfait de la réponse donnée par M. Fargeon.
- M. Waeger: répond par l'affirmative et attend avec intérêt la position de Prangins. Peut-être devra-t-il revenir sur cette question afin que le dossier puisse continuer à avancer?

## PREAVIS AVEC DECISION

### **6. Préavis municipal N° 94 relatif à l'octroi d'un crédit d'investissement pour soutenir la mise en place du programme de réorganisation et de financement des transports publics régionaux 2011 – 2015.**

- M. Freuler, rapporteur de la Commission technique, lit d'abord les vœux puis les conclusions recommandant d'accepter le préavis tel que présenté.
- M. Barioni, rapporteur de la Commissions des Finances lit les conclusions recommandant d'accepter le préavis tel que présenté.
- La discussion est ouverte.
- M. Favez: relève que certaines communes veulent profiter sans en assumer les coûts. Quelles sont les intentions de la Municipalité pour faire comprendre les effets de leur décision à ces irréductibles «Gaulois»?
- M. Creteigny: c'est au Conseil régional à intervenir et devoir travailler sur comment réussir à exiger des dessertes dans les localités qui ne voudraient pas s'y associer. 8 à 9 communes doivent encore se prononcer.
- M. Ph. Martinet: développer le réseau public est une bonne chose. Avec le franchissement de l'autoroute, il n'y a guère de solutions, la Municipalité doit veiller à ce que les bus ne soient pas bloqués dans le trafic.
- M. Creteigny: la Municipalité s'en préoccupe et étudie toutes les possibilités de différents tracés, par exemple chemins agricoles ou Vy-Creuse.
- M. Chuffart: quel serait la répartition du déficit? La Commission technique souhaite, dans ses vœux, que le Conseil communal soit consulté à ce sujet.
- M. Collaud: rappelle que chaque Conseil communal doit se prononcer sur cette demande de crédit qui ensuite est communiquée au Conseil régional. Gex-Coppet ne se prononce pas; quant aux communes territoriales, il s'agit seulement de ce qui touche à la commune.

- La parole n'est plus demandée, la discussion est close.

### **Décision**

*A une large majorité, 4 non et 3 abstentions signifiées, le Conseil communal accepte le préavis municipal N° 94 relatif à l'octroi d'un crédit d'investissement pour soutenir la mise en place du programme de réorganisation et de financement des transports publics régionaux 2011 – 2015:*

*d'autoriser la Municipalité d'engager le crédit d'investissement de Fr. 1'769'635.-- sur cinq années à compter de 2011 jusqu'à 2015 compris pour un montant annuel de Fr. 353'927.-- correspondant à Fr. 31.-- x 11'417 habitants;  
d'autoriser la Municipalité à emprunter la somme de Fr. 1'769'635.--.*

## **7. Préavis municipal N° 95 relatif au budget de l'exercice 2011**

- M. Barioni, rapporteur de la Commissions des Finances lit les conclusions recommandant d'accepter le préavis tel que présenté.
- Le président ouvre la discussion tout en précisant que selon l'art. 102 du règlement du Conseil communal le vote sur le budget devait intervenir avant le 15 décembre et qu'il est déjà le 16.
- M. Chuffart: au cas où le rapport serait accepté, il désire que le montant prévu au poste 501.3188.00 "Transports élèves, subventions", soit revu à la baisse.
- M. Collaud: il n'est pas possible de faire une proposition ainsi, un amendement doit être fait, puis précise qu'en page 1 du rapport, "Généralités" il faut lire: marge d'autofinancement de 12% contre 6,7% et non 10% comme indiqué. Les vœux émis par la Commission seront incorporés lors du prochain document, sauf en ce qui concerne le RAT, qui est une Association ayant ses propres contrôles. Pour les pompiers, c'est différent puisque c'est la Commission du feu qui fait des propositions à la Municipalité. La Commission de gestion a la possibilité de voir l'ensemble des documents.
- Mme Petraglio: propose l'amendement à la ligne budgétaire 501.318.00 "Transports élèves, subventions": «augmenter de CHF 20'000.- la subvention de l'abonnement annuel Junior Mobilis afin d'obtenir un rabais de CHF 200.- lors de l'achat de chaque titre de transport pour les écoliers de la commune».
- Le président rappelle l'art. 106 du règlement qui impose à la Commission des Finances et la Municipalité de se prononcer si la demande d'augmentation d'un poste est supérieure de 10%.
- M. Favez: cet amendement est destiné à atténuer la hausse importante, due à l'entrée en vigueur de Mobilis, pour les familles. Il suggère une interruption de séance afin que la Commission des Finances puisse se prononcer.
- M. Ph. Martinet: regrette que la réponse au postulat n'ait pas figuré avant le budget et que lors de la lecture de l'ordre du jour l'on n'ait pas pensé à faire une rocade. Maintenant l'on doit voter sur le budget et faire confiance à la Municipalité.
- Mme Golaz: il a été décidé d'accorder une subvention de Fr. 125.- par abonnement, la Municipalité pense que cela est acceptable et demande de refuser l'amendement.
- Mme Petraglio: comprend la position de la Municipalité, mais trouve la subvention de Fr. 125.- un peu juste et souhaiterait Fr. 200.- par abonnement et par enfant. Elle demande que la Commission des Finances se réunissent quelques minutes pour examiner sa proposition.  
Le président décide alors d'interrompre la séance afin de permettre à la Commission des Finances de se réunir et de prendre une décision, puis lors de la reprise des débats, il passe la parole au président de la Commission des Finances.
- M. Mawjee: après discussions, la majorité de la Commission des Finances ne se prononce pas sur cet amendement et n'entre pas en matière.
- M. Chuffart: n'est pas favorable à la subvention de Fr. 125.- par élève et propose l'amendement suivant: «réduction de Fr. 15'000.- au poste 501.3188.00».
- Mme Golaz: la Municipalité maintient le montant de Fr. 125.- et n'est pas favorable à cet amendement.

- M. Ph. Martinet: il existe des zones 30km/h sécurisées, il y aura bientôt des stations "vélos libre service", l'on parle d'obésité et de sédentarité, la mobilité est mise en avant et les élèves peuvent se déplacer, il ne faut pas imiter Lausanne. Le Conseil communal doit prendre ses responsabilités en se limitant aux personnes habitant loin.
- M. Chuffart: pense qu'il faut favoriser l'activité physique des enfants en allant à pied ou à vélo à l'école. Au Danemark, une étude, par le Service hospitalier, a comparé les espérances de vie entre cyclistes et non cyclistes. La différence est énorme. Il en ressort que les cyclistes quotidien vivent en moyenne 7 ans de plus que les non cyclistes.
- M. Grandjean: la position de la Municipalité est raisonnable et il ne faut pas oublier que Mobilis offre aussi des avantages.
- Mme Labouchère: a les mêmes inquiétudes que M. Martinet concernant la santé des jeunes ne bougeant pas suffisamment. Les Conseillers doivent prendre leurs responsabilités.
- Mme R. Bovet: *«certes les quartiers de la Dullive, Falaise et Golf ne sont pas à côté des écoles. Ils sont desservis par le TUG. La distance Golf - Mauverney n'est pas plus longue que la distance entre l'arrêt Route Suisse/Riant-Coteau - Grand-Champ. Les sacs des écoliers ne sont pas légers, le dos en "ramasse". Où est la logique? Voire la justification de ces tarifs: en-dessous de la Route Suisse gratuit, ailleurs les autres paient. Est-ce justifié que des familles avec enfants habitant dans des quartiers d'immeubles doivent payer pour, disons, des gens habitant dans des endroits privilégiés, des abonnements de bus si chers, rien que pour se rendre à l'école qui se trouve uniquement que sur le territoire glandois? A vous de me convaincre. Nombreuses ont été les réactions négatives et incompréhensives des parents».*
- M. Lambelet-du-Gay: demande de lui expliquer comment font des enfants en bas âge pour rentrer de l'école et traverser la Route Suisse?
- M. Rohrer: où passer en vélo? Par l'avenue du Mont-Blanc et son trafic, le passage sous-voies, la Vy-creuse?

Le président rappelle que le débat porte sur les amendements.

- M. Calabrese: soutien l'amendement de M. Chuffart et les propos de M. Ph. Martinet.
- M. Waeger: oui pour la mobilité douce, les élèves marcheront-ils plus? Il n'en est pas sûr et pense que cela risque d'encourager les déplacements en voitures particulières.
- M. Mawjee: est pour le maintien de la subvention de Fr. 50'000.- prévue dans le budget.
- M. Favez: cette subvention est insuffisante, il faut l'augmenter à Fr. 200.- et il recommande d'accepter l'amendement de Mme Petraglio.
- Mme Golaz: comprend les remarques sur la santé. Des actions ont lieu pour encourager les élèves à marcher davantage, les familles doivent aussi être partie prenante. Le règlement déterminant la distance entre le domicile des élèves et l'école est appliqué.
- La parole n'est plus demandée, la discussion est close et il est passé au vote sur les amendements.

### **Décision**

- *Le Conseil communal refuse l'amendement de Mme Petraglio par 34 non, 21 oui et 5 abstentions significatives.*
- *Le Conseil communal refuse l'amendement de M. Chuffart par 39 non, 4 oui et 4 abstentions significatives.*
- Les deux amendements étant refusés, la discussion continue.
- M. Favez: a adressé diverses questions à M. Collaud relatives à la situation actuelle de l'encaissement des impôts et attend les réponses.
- M. Collaud: apporte les précisions suivantes: *« sur la base de la situation obtenue de l'Administration des impôts au 31 octobre 2010, la situation est la suivante:  
Personnes physiques revenu, nous sommes en retard de 1,5 Mio environ.  
Personnes physiques fortune, nous sommes en retard de 2,7 Mio environ.  
Impôt spécial étranger, nous sommes à Fr. 1,75 Mio environ par rapport à un budget de 1,35 Mio (amélioration de Fr. 400'000.- environ).*

*Impôts aléatoires, nous sommes avec un bonus de 8 Mio environ se décomposant ainsi:  
+ 4,5 Mio pour les gains immobiliers; + 1,8 Mio pour les successions et donations et  
+ 1,7 Mio pour les droits de mutations.*

*Si nous comparons les impôts sur les personnes physiques entre le budget 2011 et la situation au 31 octobre 2010, nous avons:*

*Impôt sur le revenu, budget 2011, base de calcul de 22,8 Mio avant bascule, par rapport à un effectif de 21,2 Mio.*

*Impôts sur la fortune budget 2011, base de calcul de 1,9 Mio avant bascule, par rapport à un effectif de 1,75 Mio.*

*Il faut donc reconnaître que les perspectives 2011 ont été surestimées et que nous devons compter sur divers rattrapages pour limiter cette différence.*

*Une vigilance sera donc de mise».*

- La parole n'est plus demandée, la discussion est close.

### **Décision**

*A une très large majorité et 1 abstention signifiée, le Conseil communal accepte le préavis N° 95 relatif au projet de budget pour l'exercice 2011, présenté par la Municipalité, prévoyant un excédent de charges de Fr. 439'112.--.*

## PREMIERE LECTURE

### **8. Préavis municipal N° 97 relatif au remplacement de la conduite d'eau potable reliant la source du Montant au réservoir de Château Grillet, sous la RC 29d reliant Coinsins à Genolier.**

- La séance est agendée le 21 décembre 2010 à 19h30. S'agissant d'un préavis en première lecture, la secrétaire donne les noms des commissaires désignés par les partis. Ce sont:

*Premier membre:* Barakat Nadin, soc. *Membres:* Golay Michael, GdG, - Schumacher Manfred, GdG – Baumgartner Stéphane, rad – Kulling Martine, lib.

+ la Commission des Finances

- La discussion est ouverte, elle n'est pas demandée.
- La discussion est close.

### **9. Préavis municipal N° 98 relatif au postulat de M. Michael Rohrer demandant d'étudier l'opportunité de mettre en place un réseau de vélos en libre-service sur la commune.**

- La séance est agendée le 22 décembre 2010 à 20h00. S'agissant d'un préavis en première lecture, la secrétaire donne les noms des commissaires désignés par les partis. Ce sont:

*Premier membre:* Bovet Claudine, rad. *Membres:* Corbaz Gilberte, GdG, - Freuler Samuel, GdG – Rohrer Michael, soc – Meier Peter, lib.

+ la Commission des Finances

- La discussion est ouverte.
- M. Chuffart: Nyon prévoit aussi des vélos en libre service et a promis que des aménagements routiers seraient réalisés pour améliorer la sécurité des cyclistes, en sera-t-il de même à Gland?
- Mme Labouchère: demande à la commission d'étudier si d'autres communes ont été approchées et si des concrétisations sont en cours, car il s'agit d'un projet intéressant le niveau régional.
- La parole n'est plus demandée, la discussion est close.

## AUTRES OBJETS

### **10. Rapport de la Commission chargée d'étudier la réponse municipale au postulat de M. Rasul Mawjee intitulé «Transports publics à Gland».**

- Mme Roy, rapporteur, lit d'abord le vœu puis les conclusions de la Commission technique recommandant d'accepter la réponse de la Municipalité au postulat de M. Mawjee.
- La discussion est ouverte.
- Mme Golaz: l'art. 21 est caduque depuis l'entrée en vigueur d'Etacom. Selon l'art. 114 de la Loi scolaire, la charge des indemnités revient aux communes.
- La parole n'est plus demandée, la discussion est close.

#### *Décision*

*A une large majorité, sans avis négatif ni abstention signifiée, le Conseil communal accepte la réponse municipale au postulat de M. Rasul Mawjee intitulé «Transports publics à Gland».*

### **11. Rapport de la Commission chargée d'étudier la réponse municipale au postulat de Mme Sara Petraglio demandant que la mise en service de la communauté tarifaire Mobilis pour les habitant-e-s de la Commune soit assortie de mesures accompagnatrices, notamment pour les écoliers et les personnes âgées.**

- Mme Roy, rapporteur de majorité, lit d'abord le vœu puis les conclusions de la Commission technique recommandant d'accepter la réponse de la Municipalité au postulat de Mme Petraglio.
- M. Chuffart, rapporteur de minorité, lit d'abord le vœu puis les conclusions de la Commission technique recommandant de refuser la réponse de la Municipalité au postulat de Mme Petraglio.
- Le président constate que les deux rapports ne vont pas dans le même sens et ouvre la discussion.
- Mme Petraglio: repopose l'amendement, refusé lors de la votation sur le budget, soit une subvention de Fr. 200.- par élève au lieu de Fr. 125.-.
- Le président ne peut l'accepter car il n'est pas possible d'amender un postulat.
- M. Mawjee: lorsque les parents achètent un abonnement pour leurs enfants, ce n'est certainement pas sans raison et encore pas pour les empêcher de faire un effort. Le nouveau prix de l'abonnement est une charge supplémentaire pour les parents et il est judicieux de les aider.
- M. Waeger: le paiement de l'abonnement annuel se fait-il en une fois ou par mensualités? Les parents préféreraient payer en mensualités.
- Mme Golaz: le paiement est prévu en une fois. La subvention abonnement juniors n'est pas une bonne idée car avec Mobilis il y a déjà une baisse.
- Mme Roy: les personnes ayant payé, avant le changement, leur abonnement pour une année bénéficient de l'ancien tarif jusqu'en juin 2011 ce qui leur permet de faire une économie.
- M. Cretegnny: la Municipalité est ouverte en cas de grosses difficultés financières.
- La parole n'est plus demandée, la discussion est close.

#### *Décision*

*A une large majorité, 1 non et 8 abstentions signifiées, le Conseil communal accepte la réponse municipale au postulat de Mme Sara Petraglio demandant que la mise en service de la communauté tarifaire Mobilis pour les habitant-e-s de la Commune soit assortie de mesures accompagnatrices, notamment pour les écoliers et les personnes âgées.*

## **12. Réponse de la Municipalité au postulat de M. Jean-Michel Favez intitulé «Réseau d'accueil des Toblerones: pour que des familles glandoises ne soient pas chocolat, dressons un état des lieux et revoyons les tarifs».**

• La séance est agendée le 18 janvier 2011 à 19h00. S'agissant d'une réponse municipale à un postulat, la secrétaire donne les noms des commissaires désignés par les partis pour étudier cette réponse. Ce sont:

*Premier membre:* Tacheron Jacques, lib. *Membres:* Lieber Arthur, GdG, - Mayer David, GdG – Meigniez Maëlle, GdG - Favez Jean-Michel, soc – Rohrer Michael, soc - Chitra Emilie, rad.

• La discussion est ouverte.

• M. Mawjee: la tarification mentionnée dans le passé était un taux d'effort de 17% du revenu familial pour le premier enfant. Vérification fait sur le site du RAT, la tarification 2010 indique même 20% pour un revenu familial de Fr. 50'000.- et ne descend à 17% que pour un revenu familial de Fr. 100'000.-.

• M. Favez: *«une fois n'est pas coutume et je pense que vous en conviendrez avec moi, un premier débat devant notre Conseil revêt une importance qu'on pourrait qualifier de quasiment capitale. En effet, vous aurez sans doute constaté comme moi qu'en haut de la page 4 de la réponse de la Municipalité à mon postulat que lorsque nous nous prononcerons sur cette réponse au début de février tout sera joué... Le Conseil intercommunal se réunissant le 27 janvier pour décider de la nouvelle politique tarifaire du Réseau d'accueil des Toblerones.*

*Dans ces circonstances, il m'apparaît qu'il vaut la peine ce soir de s'arrêter un peu plus longuement lors d'un premier débat que d'habitude. Je rappellerai brièvement qu'au moment de l'acceptation du préavis 53 à fin 2008, la question des tarifs avait suscité l'inquiétude de la commission et du Conseil, dans la mesure où ceux-ci étaient le résultat important de la part de Gland, ceci de manière à élargir l'accès au Réseau au plus grand nombre possible de communes. A la lecture de la réponse de la Municipalité à mon postulat, je dois bien avouer que je reste terriblement sur ma faim... Celle-ci commence par exemple par nous apprendre que le Comité directeur (Codir) a constaté dès les premiers mois après la création du Réseau que sa politique tarifaire n'était pas exempte de critiques. On s'en réjouit, mais c'est exactement ce que l'on avait dit bien avant déjà, notamment dans le rapport de la Commission qui avait étudié le préavis. On y apprend aussi que ce n'est que depuis quelques semaines seulement que les données qui autorisent la révision de la politique tarifaire sont compilées dans des tableaux utiles à la révision alors que les constats de problèmes avaient été faits très vite et que mon postulat date du mois de juin.*

*Au sujet maintenant des nouveautés de la politique tarifaire 2011 présentées dans cette réponse, il faut bien reconnaître que les phrases de la réponse municipale sont certes fort bien tournées, mais qu'il est fort difficile, sinon impossible de connaître les effets réels et concrets de ces nouveaux tarifs pour les familles. La moindre des choses aurait été de fournir à notre Conseil des exemples chiffrés et des barèmes. Dans ses conclusions, la Municipalité informe qu'elle soutient le RAT dans sa recherche de solutions acceptables pour l'ensemble des partenaires, soit exactement la situation qui a prévalu à l'établissement des tarifs en vigueur actuellement.*

*Ce texte municipal n'apporte, en l'état, pas de réelles réponses aux questions fondamentales posées par ce postulat. Les habitants de notre commune sont-ils les dindons de la farce? Les parents glandois doivent-ils payer plus parce que d'autres communes ne veulent pas consentir des efforts à la hauteur de ce qu'on pourrait en attendre au vu des avantages qu'elles retirent d'un Réseau étendu? Quel intérêt réel notre commune a-t-elle à rester dans un Réseau tel que celui mis en place?».*

• M. Cretegnny: il est important d'avoir les données nécessaires et des éléments tangibles pour élaborer la politique tarifaire du Réseau. Le RAT a utilisé les données de son logiciel de gestion qui enregistre toutes les heures d'accueil consommées et les montants facturés sur une période de plus d'une année. D'autre part, le RAT est une association intercommunale et le Conseil communal de Gland ne peut débattre avant le Conseil intercommunal du RAT d'un préavis qui est destiné aux autorités du RAT. La commission du Conseil communal pourra étudier les tarifs proposés. Quant à la date de rencontre de la commission, elle a été fixée d'entente avec le postulant.

- M. Favez: prend note, mais n'est pas convaincu. La Commission aurait, semble-t-il, déjà reçu le dossier? Encore une fois, la Municipalité arrive à la dernière minute.
- M. Cretegnny: les commissaires du Conseil intercommunal ont pu avoir les documents avant que ceux-ci soient distribués à l'ensemble des délégués du dit Conseil.
- M. Rohrer: précise que le préavis a été reçu ce jour même.
- M. Ph. Martinet: attendre que le rapport sur le postulat soit rédigé et Gland perdra sa marge de manœuvre. L'inertie est immense, c'est à l'engagement qu'il faut réfléchir pas après.
- M. Lambelet du Gay: le coût moyen et les prestations sont-elles respectées et quels sont les chiffres?
- M. Cretegnny: les parents ne paieront pas plus que le prix de revient de la prestation.
- M. Favez: la Commission ne sert à rien puisque ce sera fait en janvier. Le débat aurait dû avoir lieu avant. Quel avantage pour les parents dans un réseau si grand? Ils n'ont pas intérêt à rester sur Gland.
- La parole n'est plus demandée, la discussion est close.

### **13. Réponse de la Municipalité à l'interpellation de M. Michel Chuffart concernant le trafic de camions dans la zone 30 adjacente au nouvel éco-quartier "Communet-Borgeaud"».**

Le président demande à M. Chuffart s'il est satisfait de la réponse.

- M. Chuffart: répond par l'affirmative et remercie la Municipalité.

### **14. Nomination d'une Commission en prévision de l'étude sur le Plan directeur régional.**

Le président précise qu'en prévision du dépôt d'un préavis sur cet objet, la Municipalité a souhaité qu'une Commission soit nommée à l'avance. Dans l'attente du dépôt du préavis, il invite la Commission à s'organiser en conséquence en étudiant déjà les documents et informations existantes sur le site Internet du Conseil régional du District de Nyon, sous rubrique «Politique du développement». La secrétaire donne les noms des commissaires désignés par les partis. Ce sont:  
*Premier membre*: Martinet Philippe, GdG. *Membres*: Amado Ribero Marco Fulvio, GdG, - Richard Daniel, GdG – de Hadeln Moritz, soc – Petraglio Sara, soc – Girod Christine, rad – Swierkosz Marek, lib.

### **15. Nomination d'un délégué au Conseil intercommunal du Conseil régional.**

A la suite de la démission de M. Hubert Turrettini, le président demande au Parti libéral de présenter une candidature.

- M. Tacheron: propose la candidature de M. Rasul Mawjee.

Il n'y a pas d'autre candidature. Cette nomination peut donc s'effectuer à main levée.

#### ***Décision***

*A l'unanimité, sans avis contraire et sans abstention signifiée, M. Rasul Mawjee est nommé délégué au Conseil intercommunal du Conseil régional.*

- Le président remercie et félicite M. Mawjee pour sa nomination.

### **16. Motion de Mme Catherine Labouchère dont le titre est « Pour l'instauration d'un numéro téléphonique "Allô seniors"».**

Le président passe la parole à Mme Labouchère qui, en préambule, précise qu'il ne faut pas laisser tomber cette dynamique suite au Forum de l'automne, puis développe sa motion.

- La discussion est ouverte.
- M. de Hadeln: cite la commune de Meyrin où il est possible de visiter un onglet "seniors". Il demande de ne pas attendre février 2011 pour avoir le rapport de Pro Senectute car il circule déjà.
- La parole n'est plus demandée, la discussion est close.

### **Décision**

*A la majorité, le Conseil communal accepte la prise en considération de la motion de Mme Catherine Labouchère «Pour l'instauration d'un numéro téléphonique "Allô seniors"» et de la renvoyer à la Municipalité pour étude et rapport.*

## **17. Postulat de M. Lino Finini demandant à la Municipalité d'étudier la mise en place d'un éclairage pour la piste finlandaise sise au Centre sportif En Bord.**

Le président passe la parole à M. Finini pour le développement de son postulat.

- La discussion est ouverte.
- La parole n'est pas demandée, la discussion est close.

### **Décision**

*A la majorité, le Conseil communal accepte la prise en considération du postulat de M. Lino Finini demandant à la Municipalité d'étudier la mise en place d'un éclairage pour la piste finlandaise sise au Centre sportif En Bord et de le renvoyer à la Municipalité pour étude et rapport.*

## **18. Interpellation de Mme Christine Girod & Consorts intitulée «Nouvelle loi sur la police: quelle est la position de la Municipalité?».**

Le président passe la parole à Mme Girod pour le développement de son interpellation.

- La discussion est ouverte.
- M. Ph. Martinet: pense qu'il faut plutôt déposer un postulat afin de remettre les choses à plat et revoir le contrat de prestation.
- La Municipalité répondra au prochain Conseil.
- La parole n'est plus demandée, la discussion est close.

## **19. Divers + propositions individuelles**

- M. Dewarrat: déplore que depuis l'ouverture des nouveaux abris «aquariums» CFF non chauffés, la salle d'attente, elle, chauffée, dans le bâtiment CFF soit fermée pendant ces périodes de grands froids. Est-il vrai que le Service voyageurs des CFF serait supprimé?
- M. Rohrer: l'état de la route derrière la déchèterie est passablement dégradé, il y a danger. Une réparation est-elle prévue?
- M. Fargeon: prend note et vérifiera.
- Mme Casson: demande de remettre à l'heure l'horloge du Centre sportif.
- M. Pittet: relève que les pots rouges à la rue du Borgeaud à la hauteur de la Coop ont été marqués, mais pas déplacés.
- M. Genoud: oui, ils ont été marqués. Il faut un rapport de circulation pour déplacer certains pots. Les gens roulent encore trop vite à la rue du Borgeaud et à la Grand-Rue.
- M. Mawjee: la patinoire mobile connaît un grand succès auprès de la population et des classes primaires, mais qu'en est-il concernant les classes secondaires?
- M. Collaud: en octobre, la Municipalité a adressé un courrier aux Etablissements primaire et secondaire pour mise à disposition de la patinoire avec plages réservées aux élèves. L'Etablissement primaire a accueilli favorablement la proposition. Le 15 novembre, l'Etablissement secondaire a répondu, par l'intermédiaire de son directeur: «Votre lettre a retenu toute notre attention et a été transmise aux enseignants afin qu'ils puissent élaborer un projet pédagogique. Tout en vous

remerciant des plages de temps que vous nous offrez, nous tenons à vous faire part de notre projet et de nos problèmes financiers: a) pour un apprentissage de qualité, nous souhaitons travailler avec nos classes CYT5 et DES1, ce qui donne **8 classes**; b) nous envisageons d'utiliser une période par semaine, pendant 11 semaines, pour chacune des 8 classes, ce qui nous amène à **88 périodes d'enseignement**; c) notre expérience de ces dernières années à Morges, nous a montré que la presque totalité de nos élèves ne dispose pas de patins. Dès lors, pour des classes de 20 à 21 élèves (10 pour la DSE1), ce sont environ 1'650 paires de patins que nous devrions louer; d) à CHF 3.-- la location par paire, nous atteindrions le montant total de **CHF 4'950.--**; e) bien évidemment, nous n'avons pas les moyens de nous offrir ce luxe. D'autant plus que les coûts des **cours S.S.F.** de patinage artistique et de hockey sur glace sont estimés **CHF 1'110.--**.

L'argent mis à disposition par le Service de l'Education Physique et du Sport est exclusivement réservé à l'achat de matériel pour les leçons E.P.H. et les camps. Tenant compte du fait que nous ne pouvons pas solliciter les parents, **nous vous demandons d'accorder la gratuité totale pour tous nos élèves qui devraient louer des patins dans le cadre des cours officiels de l'E.S.G. (classes CYT5 et DES1) en des cours de S.S.F.**» Suivent les salutations d'usage.

Dans un courrier du 26 novembre, la Municipalité a répondu «Nous accusons réception de votre correspondance de ce 15 ct et dont le contenu a retenu toute notre attention. La Municipalité a pris bonne note des problèmes financiers que posent à l'Etablissement secondaire le fait que ses élèves qui ne possèdent pas de patins devront payer 3 francs pour en louer. Nous sommes quelque peu étonnés de cette demande de gratuité, car cela n'a posé aucun problèmes à l'Etablissement primaire, ni aux autres écoles (Fondation de Vernand, OPT et l'Esplanade) à qui nous avons également offert des heures de glace. Nous nous permettons de vous rappeler qu'à Nyon les élèves paient également pour la location des patins. A noter aussi que nous mettons gratuitement à disposition des élèves, protections, casques, cannes de hockey et gants. Nous espérons que le fait de devoir payer ce montant de location n'empêchera pas les élèves du Secondaire de profiter de pratiquer les sports de glace sur la nouvelle patinoire couverte de Gland.». Suivent les salutations d'usage.

- M. Mawjee: trouve choquant de ne pas pouvoir faire bénéficier les enfants de cette offre.
- M. Bender: constate que le soir beaucoup de jeunes circulent sur des vélos sans lumière. Est-il prévu de faire une campagne d'information ou de prévention?
- M. Cretegny: il s'agit surtout d'un groupe de jeunes. La police est au courant et cherche des solutions pour encadrer ces jeunes.

La parole n'étant plus demandée, le président clôt la séance tout en rappelant que la prochaine séance du Conseil communal se tiendra le 3 février à 19 h30.

Il souhaite à chacun, au nom du bureau, un Joyeux Noël, de belles fêtes de fin d'année et bons vœux pour l'année 2011.

La séance est levée. Il est 21h44.

Pour le bureau de Conseil communal:

Le président:

La secrétaire:

Patrick Vallat

Mireille Tacheron

Annexes:

Motion de Mme Catherine Labouchère dont le titre est « Pour l'instauration d'un numéro téléphonique "Allô seniors" ».

Postulat de M. Lino Finini demandant à la Municipalité d'étudier la mise en place d'un éclairage pour la piste finlandaise sise au Centre sportif En Bord.

Interpellation de Mme Christine Girod & Consorts intitulée «Nouvelle loi sur la police: quelle est la position de la Municipalité?».